

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Délib.2011.09 Validation CR réunion des propriétaires du 29-10-10 cadre PLU.**

L'an deux mille onze et le onze janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

**Date de convocation : 4 janvier 2011**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY.**

**Mesdames : Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane MONNOT**

**Absents excusés : Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Daphné GAULT, Sylviane VANEL**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.**

*Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE*

*Pouvoir de Sylviane VANEL à Sylviane MONNOT*

*Pouvoir de Daphné GAULT à Annick MOURARET*

*Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Michel CROS*

*Pouvoir d'Eric CLO à Franck DENOLLY*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a organisé le 29 octobre 2010 une réunion des propriétaires de terrains constructibles à Saint-PRIM à laquelle participaient – outre des représentants du Conseil Municipal – l'urbaniste en charge de la procédure de révision de notre PLU, qui faisait partie des intervenants et signataires du compte rendu aux cotés de Mr le Maire et de Mr le premier Adjoint en charge, au titre de la commune, du dossier de « révision du PLU » par délégation de Mr le Maire.

Un compte rendu de cette réunion a été diffusé en recommandé avec accusé de réception auprès des propriétaires convoqués, mais excusés ou absents à la réunion, ou qui n'ont pas signé la feuille de présence ; ainsi qu'à quelques propriétaires, oubliés lors des convocations.

Monsieur le Maire indique qu'il devrait y avoir d'autres réunions ciblées du même type auprès de populations de propriétaires ou d'habitants directement concernés par telle ou telle phase de la procédure de révision du PLU en cours, et qu'une ou plusieurs réunions destinées à l'ensemble de la population seront organisées conformément aux obligations qui accompagnent la procédure de révision d'un PLU.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider la démarche proposée et suivie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE de valider la démarche proposée et suivie par Monsieur le Maire.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**